

### Internet sans fil & téléphone mobile Wi-fi

### « **Eviter de toucher de façon prolongée...** »

**Il s'est vendu à ce jour plus de 250 000 téléphones Unik** se félicite France Telecom. Les 100 000 abonnés HappyZone seront atteints avec l'été, se réjouit SFR. Sans compter ceux passés au Twin, l'offre de Neuf Cegetel, disponible depuis mai 2006. Tous proposent des téléphones bi-mode conjuguant les réseaux GSM et Wi-fi et capables de passer d'un système à l'autre sans rupture de conversation.

**Une telle autosatisfaction est pour le (riirem proprement scandaleuse.** Comment se réjouir en effet, de l'accélération de la pollution électromagnétique ? Avec ces téléphones hybrides, cette fois, il ne s'agit plus de rayonnements GSM à 900 ou 1800 Mhz. Ni à 2100 Mhz, la bande radio allouée à l'UMTS. En mode Wi-fi, le terminal émet des ondes pulsées à 2450 Mhz, la fréquence optimum pour agiter les molécules d'eau – c'est-à-dire exactement celle utilisée par un four à micro-ondes.

**Le conseil scientifique du (riirem rappelle qu'il n'y a pas de seuil pour le déclenchement de réactions de type "syndrome des micro-ondes".** Selon la sensibilité individuelle, des valeurs très faibles suffisent pour provoquer des sensations de chaleur ou de pulsations crâniennes, de fatigue, de migraines, d'insomnie...

« Lors de l'usage d'un téléphone Wi-fi, ou la proximité quotidienne avec un point d'accès, les expositions au Wi-fi s'additionnent et peuvent provoquer, dans la durée, ces réactions biologiques. Nous recevons régulièrement des témoignages en ce sens, » avertit Michèle Rivasi, Présidente du (riirem. « D'où nos interrogations sur l'impact d'un téléphone Wi-fi sur l'eau présente dans la peau ou le liquide céphalo-rachidien qui baigne le cerveau. »

**L'arrivée des téléphones mobiles hybrides GSM / Wi-fi, portés contre la peau du visage ou tenus à la main, est d'autant plus inacceptable qu'elle contredit les recommandations sanitaires formulées par tous les experts. Du (riirem ou d'ailleurs.**

#### **Appliquer par précaution le principe de limitation des doses**

L'annexe 2 par exemple, « éléments de réflexion pour limiter l'exposition des utilisateurs », de l'étude conduite par Supelec et publiée en avril 2007 par l'ARCEP recommande : « ne pas installer plus de points d'accès qu'il n'en faut », « positionner les points d'accès en hauteur (plus haut que la hauteur de la tête : 2,10m par exemple), pour limiter l'exposition des personnes et pour augmenter le rayon de couverture », « éviter de toucher de façon prolongée une antenne (...) cela soumet la partie du corps à une exposition inutile, plus importante pendant la durée de l'application ». **Les utilisateurs de téléphones Wi-fi, portés contre l'oreille ou tenus à la main, ont-ils été prévenus de cet avertissement ?**

Le (riirem dénonce cette volonté industrielle du « tout sans fil », qui additionne et multiplie les sources d'exposition sans aucune étude sanitaire ni avertissement préalable. Et ce, en dépit de l'obligation légale d'informer les consommateurs des risques encourus. Une mise sur le marché sans DAS Wi-fi, ni recommandations exprimées... **La santé de leurs clients « hybride » ne serait-elle plus la « convergence » prioritaire des opérateurs mobiles ?**